

ETANG DES CHARTREUX

REGLEMENT INTERIEUR

2021

► OUVERTURE

- Du samedi 1 mai 2021 au dimanche 31 octobre 2021 inclus (Sous décision du C.A, ouverture exceptionnelle avant le 8 mai, à cause de la pandémie du COVID-19.)
- Jours d'ouverture : Tous les jours
- La pêche est autorisée à partir de 30min avant le lever du soleil jusqu'à 30 min après le coucher du soleil (se référer au fuseau horaire de Grenoble). Pêche de nuit interdite

► PRIX DES CARTES

- **Gratuit** pour les enfants de moins de 12 ans (pièce d'identité obligatoire)
- **10 €** Carte journalière (Nominative)
- **50 €** Carte annuelle (Nominative)

► LIEUX POUR PRENDRE SA CARTE

- Maison de l'écologie (Zone Artisanale la Bouboutière)
- Vival Crossey (centre de St Etienne de Crossey)
- La Maison du chasseur (Armurerie St Nicolas de Macherin)

► PÊCHE

- Le nombre de canne est limité à 3 par pêcheur.
- Toutes pratiques autorisées. 2 hameçons ou 2 triples maximum par ligne
- Tout pêcheur doit être en possession d'une carte valable pour la journée ou pour l'année. Sur réquisition des personnes agrémentées par l'ACCA (gardes particuliers), cette carte devra être présentée. Les cartes sont exigibles à partir de 7 heures du matin. En cas de non présentation de la carte de pêche, une amende de 50 euros sera attribuée par pêcheur. Sur demande du pêcheur contrôlé tout responsable devra justifier son intervention en présentant ses papiers de garde de chasse particulier et/ou de garde pêche assermenté par l'ACCA.

► POISSON

- Brochet : 1 poisson par pêcheur et par jour de pêche. SI TAILLE COMPRISE ENTRE 50 et 70 CM
- Carpe Commune/ Miroir : Remise à l'eau obligatoire en dessus de 3kg.
- Carpe amour blanc : Remise immédiate à l'eau. Interdiction de les mettre en sac de conservation et/ou en bourriche.
- Tanche/ Gardon/Brème : Prise illimitée (si vous ne comptez pas les garder merci de les préserver au maximum en ayant une grande bourriche de type « anglaise » avant la remise à l'eau).

► Pour information :

- Cette saison l'étang a été empoissonné par des carpes amour et des gardons.
- En France il est interdit de transporter vivant une carpe de plus de 30cm.
- Pour favoriser la reproduction du brochet, une fenêtre de capture a été mise en place. Les gros sujets, qui sont majoritairement des femelles, restent dans le plan d'eau.
- Il n'y a pas de limite de capture pour les autres espèces mais la conservation des prises doit être pour la consommation humaine.

► LOCATION DE L'ETANG

Sous conditions que les organisateurs demandent les droits de parking aux propriétaires concernés

- Location de l'étang à une association locale prix : 200€ (la journée)
- Location à une association extérieure prix : 500€ (la journée)

► INTERDIT :

- Pêche de nuit
- Feu et barbecue au sol
- Baignade/bateau/ float tube
- Tous véhicule à moteur au bord de l'eau
- Pour la préservation du site, interdiction de laisser des déchets au sol.

L'ACCA de Saint Aupre vous remercie et vous souhaite une bonne saison de pêche !